

Association « Les Fenêtres du Chapitre de Salles »

L'association « **Les Fenêtres du Chapitre de Salles** » dont de nombreux adhérents résident à Blacé, a interrogé les deux listes candidates aux élections municipales 2020 de Blacé au sujet du **respect de nos anciennes carrières et de nos paysages Beaujolais**.

Deux d'entre elles sont situées sur votre commune. La première est gérée par un arrêté préfectoral (ancienne carrière de Gorrh), alors que la seconde (carrière REMUET) est gérée par un arrêté municipal et se trouve donc sous le contrôle du maire de Blacé. Cette carrière bénéficie d'une autorisation du maire depuis 2009, renouvelée en fin 2014. Elle arrive prochainement à échéance.

L'arrêté donne l'autorisation de remblaiement de la carrière pour l'aménagement de la parcelle de plus de 20 000m² **en terrain agricole**.

Notre association a constaté depuis plusieurs années que la **technique de remblaiement utilisée n'était pas acceptable** pour notre environnement. L'entreprise dépose des déchets « dits inertes » (Cf. Figure 1) puis les



Figure 1 - Carrière REMUET - Déchets inertes?

enfouit sous des tonnes de terre. Nous avons plus de 500 photos et vidéos

réalisées durant ces 10 dernières années qui montrent ces pratiques d'un autre temps. Plastiques, battons de silicone, pots de peinture, pots d'échappements, goudrons, enrobés de route, ... Nous avons vu tout ce que les photos permettent de constater...



Figure 2 - Pot d'échappement - Carrière REMUET

Devant ces pratiques, notre association a sollicité la DREAL et la municipalité de Blacé. Nous avons demandé que soit mis fin à ces pratiques. La DREAL est venue en 2015 soit plus d'un an après notre signalement. Bien entendu, tout était bien enfoui sous des tonnes de terre comme le démontre le compte rendu de visite que nous avons obtenu par M. le Maire de Blacé. Mais une fois la visite et le compte rendu passé, ces pratiques se sont poursuivies comme le montre les photos d'avril 2019 (Figure 3 et 4).

En principe les Installations de ce type sont sous la responsabilité de la DREAL qui relève de la police du Préfet et non de celle de la municipalité. Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), en raison des nuisances éventuelles ou des risques importants de pollution des sols ou d'accident qu'elle présente est soumise à une réglementation spécifique notamment en termes d'autorisation. A Blacé, la municipalité a préféré donner une autorisation municipale en s'appuyant sur un article du code de l'urbanisme permettant ainsi à l'entrepreneur d'échapper depuis plusieurs années au cahier des charges strictes d'une ICPE.

Interrogé en 2014 et en 2019 par notre association, M. le Maire a répondu en se réfugiant derrière un courrier qu'il nous a remis. Ce courrier qui est daté de fin 2015 a été envoyé par la DREAL à l'entrepreneur. Il précise :

« Ce dépôt relève de la police de M. le Maire au titre du code de l'urbanisme. En effet, **du fait de cette autorisation**, il est considéré comme **une opération de valorisation** dans le cadre d'un aménagement, et non comme une élimination dans une installation de stockage de déchets inertes. »

Association « Les Fenêtres du Chapitre de Salles »

Cet extrait est sans appel puisqu'il précise bien que c'est « **du fait de cette autorisation municipale** » que la DREAL s'estime non compétente sur ce dossier. Sachant que cette autorisation arrive à échéance, nous avons interrogé les deux listes pour savoir comment elles envisageaient de gérer ce dossier pour les années à venir.

La liste « **Agir avec efficacité et Bienveillance pour Blacé** » portée par M. Fabrice Longefay a répondu : « Nous

avons discuté avec notre équipe du sujet que vous avez déjà évoqué lors d'un message téléphonique. Vu le code de l'urbanisme (article R.421-23) et le PLU, le maire ne peut s'opposer aux travaux de remblaiement pour l'aménagement de la parcelle (ancienne carrière) en terrain agricole. De plus, nous avons jugé important pour les paysages de notre commune

que cette carrière (qui est un trou au milieu de nos magnifiques paysages) soit comblée puis reboisée, d'autant plus qu'elle était le lieu de dépôts sauvages avant les travaux. Toutefois, nous sommes tous d'accord pour dire que ce remblaiement ne doit pas être fait avec des déchets polluants (tels ceux que vous avez pu prendre en photo) ! Nous serons donc attentifs à cela auprès du propriétaire. Je vous

rappelle toutefois que des contrôles sur site ont déjà été effectués par la DREAL qui n'a rien constaté d'illégal et rappelle au propriétaire de conserver une traçabilité des déchets entrants sur le site dans un registre conservé au moins 3 ans. Nous comprenons les désagréments personnels que cela peut vous causer et nous essayerons de voir avec le propriétaire pour que ce remblaiement et reboisement soit le plus rapide possible. En espérant avoir répondu à votre question, nous vous adressons nos salutations. »

La liste « **S'épanouir ensemble à Blacé** » portée par M. Laurent Metge-Toppin a répondu en s'engageant à étudier le dossier avec notre association et les habitants qui souhaiteront participer dans une démarche de concertation publique en organisant des réunions de travail afin de prendre la décision la plus consensuelle.

Sur la base de ces réponses, la liste de M. Longefay a fermé toute discussion et échange et confirme poursuivre la politique de la municipalité sortante. A l'inverse, la liste de M. Metge-Toppin souhaite étudier ce dossier avec notre association. Dans ce cas, le remblaiement pourrait se poursuivre mais sous la police du Préfet dans le cadre contraignant et surveillé de la police des ICPE. Il serait alors possible de terminer les remblaiements assez rapidement et de laisser la DREAL dont c'est le rôle définir et surveiller le chantier. Plus de triche possible dans ce cas...

Comme nous, si vous souhaitez préserver notre environnement pour les générations futures, si vous souhaitez **mettre fin aux lobbies**, si vous souhaitez une **citoyenneté participative**, nous vous invitons à **voter contre** la liste « **Agir avec efficacité et Bienveillance pour Blacé** » portée par M. Fabrice Longefay. Nous vous encourageons à **voter pour** la liste « **S'épanouir ensemble à Blacé** » portée par M. Laurent Metge-Toppin.



Christian DUBOURG

Président de l'association « Les Fenêtres du chapitre de Salles »